

UNDT/2014/059, Ogorondikov

Décisions du TANU ou du TCNU

Lors de l'examen, le tribunal a conclu que le demandeur n'avait pas commis l'inconduite de fournir de fausses informations dans son rapport de congé annuel. L'intimé a correctement établi les faits pour les accusations restantes de l'inconduite. Cependant, l'intimé n'a pas pleinement pris en compte toutes les circonstances atténuantes lors de la détermination de la sanction disciplinaire appropriée. Le tribunal a trouvé la mesure disciplinaire disproportionnée à l'inconduite et l'a modifiée. La décision contestée est annulée. La mesure disciplinaire de la séparation du service ayant une compensation au lieu de préavis et avec des indemnités de licenciement est remplacée par une censure écrite plus une amende de salaire de base nette d'un mois. L'intimé est également condamné à verser la rémunération du demandeur pour la perte de bénéfices à partir du 2 février 2011 jusqu'à la date d'expiration du contrat du demandeur (avec Minustah, jusqu'au 2 janvier 2012), moins l'amende du salaire de base net d'un mois et le montant de l'indemnité de résiliation déjà payée au demandeur. Dans le cas où l'intimé décide de ne pas réintégrer le demandeur, il est condamné à le compenser au montant de 5 000 USD plus la compensation pour la perte d'un an de salaire de base net et des droits.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur demande à l'annulation de la décision de le séparer du service, avec une indemnité au lieu d'un avis et avec des indemnités de licenciement. Le requérant ne conteste pas les faits mais la proportionnalité de la mesure disciplinaire qui lui est imposée.

Principe(s) Juridique(s)

N / A

Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

Applicants/Appellants

Ogorondikov

Entité

MINUSTAH

Numéros d'Affaires

UNDT/NY/2011/032

UNDT/NY/2014/59

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

2 nov 2015

Duty Judge

Juge Greceanu

Juge Meeran

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compensation

Questions disciplinaires / fautes professionnelles

Mesure ou sanction disciplinaire

Cessation de service

Droit Applicable

Ancien Règlement du personnel

- Disposition 101.2(g)
- Disposition 110.3

Règlement du personnel

- Article 1.2(b)
- Article 9.3

Jugements Connexes

UNDT/2010/169

UNDT/2010/171

UNDT/2011/012

UNDT/2011/046

UNDT/2011/068

UNDT/2011/086

UNDT/2012/138

UNDT/2013/102

2010-UNAT-084

2010-UNAT-022

2011-UNAT-131

2013-UNAT-309